

Livret d'accueil

À l'attention des futurs réfugiés arrivants en France grâce
à la reconnaissance d'une protection internationale.



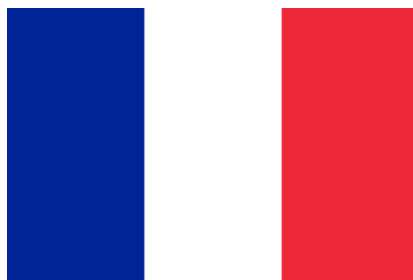
BIENVENUE EN FRANCE

Suite à votre entretien avec un officier de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (**OFPRO**), vous êtes sur le point de vous installer en France. La durée de votre séjour en France n'est pas limitée dans le temps. Aussi, vous pouvez rester aussi longtemps que vous le souhaitez.

La décision de vous accueillir en France émane des autorités française. Personne ne vous demandera de l'argent ou aucune autre forme de rétribution pour vous installer en France, ni lors de votre départ ou de votre arrivée sur le territoire français.

Durant les premiers mois de votre séjour en France, vous serez accompagné quotidiennement par des travailleurs sociaux de l'association **CeCler**. Ceux-ci veilleront à ce que votre intégration se passe le mieux possible, que ce soit dans votre recherche d'emploi ou de logement, tout en gérant vos diverses procédures administratives. Dès le début, ils oeuvreront pour l'ouverture de vos droits sociaux: santé, scolarisation, formation, logement, insertion professionnelle... Ils vous sensibiliseront également aux moeurs, attentes et valeurs de la société française.

Ce livret va vous permettre de vous projeter en vous montrant à la fois les différentes étapes de votre accueil en France, le centre d'accueil dans lequel vous serez et la vie quotidienne du site en attendant une intégration résolument tournée vers l'extérieur. Cet accompagnement se poursuivra bien après votre sortie du centre pour une prise en charge globale d'un an.



1. L'arrivée en France



Vous arriverez à l'aéroport de Clermont-Ferrand, Auvergne, où l'équipe de **CeCler** vous attendra pour vous conduire au Centre d'Accueil pour Réfugiés Réinstallés (CARR). Dans le cas d'une arrivée à Paris, un bus vous conduira jusqu'au centre.

Le Centre d'Accueil pour Réfugiés Réinstallés (CARR) se situe à PESSAT-VILLENEUVE, petit village du Puy-de-Dôme, à proximité de la ville de CLERMONT-FERRAND.

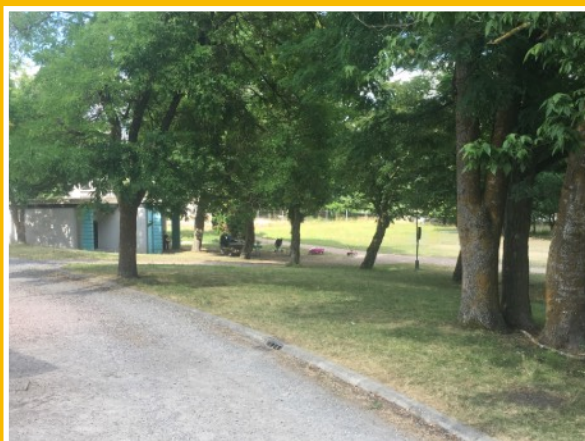


Où se trouve
Clermont-Ferrand
en France?



2. L'installation au CARR

Dès votre arrivée, vous découvrirez un parc très agréable attenant à un château, appartenant à la mairie. Ce sera votre lieu d'habitation pour les prochains mois.



Chaque pavillon (comme ci-dessus) est divisé en deux parties. Chacune dispose d'une pièce à vivre centrale, de chambres doubles, d'un espace douche et d'une cuisine aménagée.



Tout ce dont vous aurez besoin, vous sera, dans un premier temps, fourni sur place: draps, produits d'hygiène, d'entretien pour le logement...



3. Premiers jours en France

Après votre installation, plusieurs organismes seront présents sur le site pour effectuer un premier bilan médical. Votre santé est notre principale préoccupation.



Centre Hospitalier
Sainte-Marie
CLERMONT-FERRAND



De nombreux acteurs favorisent votre accès à la santé que ce soit directement sur le centre ou à l'extérieur: Dispensaire Emile Roux, Solidarité Santé 63, PMI 63, CHU Clermont-Ferrand, Hôpital Sainte-Marie, Centre Hospitalier Guy Thomas...

Centre Hospitalier Guy Thomas



3. Premiers jours en France

En parallèle de votre prise en charge médicale, vous débuterez votre accompagnement social avec les travailleurs sociaux.



Voici le bureau des travailleurs sociaux, ceux-ci vous accompagneront sur tous les aspects de votre vie future en France: ouverture de droits sociaux, santé, scolarisation, logement, formation, insertion professionnelle...

Ils sont présents sur le site de 8h00 à 20h00. En cas d'urgence, les professionnels sont présents jusqu'à minuit.

Lors de votre accueil dans le centre, vous aurez une présentation du règlement de la structure avec un interprète, une information générale sur l'organisation des prochains jours et les travailleurs sociaux collecteront vos documents d'identité originaux en vue de les transmettre à l'OFPRA. Vous devrez également signer la page 3 du formulaire de demande d'asile pour obtenir votre statut officiel de réfugié en France.



Vous irez ensuite récupérer votre récépissé de reconnaissance d'une protection internationale à la préfecture de Clermont-Ferrand.

Ce document doit être gardé précieusement car justifie de votre identité sur le territoire français, en attente des documents officiels de l'OFPRA.

4. Ouverture des droits

Une fois que vous aurez vos récépissés, les travailleurs sociaux pourront ouvrir vos droits en France.

1. Droit d'ouvrir un compte bancaire:

Vous pourrez ouvrir un compte bancaire à La Banque Postale quelques jours après votre arrivée. Celui-ci vous permettra de bénéficier de tous vos droits sociaux avec un versement directement sur votre compte.



2. Accès à l'assurance maladie:

En tant que réfugié, après avoir rempli une procédure administrative, vous serez enregistré, vous, votre conjoint et vos enfants au système français d'assurance maladie: CPAM - Caisse Primaire d'Assurance Maladie.



Une fois enregistré, vous aurez accès à la Protection Universelle Maladie (PUMA), ainsi qu'à la complémentaire santé (CMU-C).

Cela signifie que vous recevrez d'abord une attestation de droits, puis une carte vitale qui vous permettra d'aller chez le médecin, à la pharmacie, faire des analyses en n'avançant, dans la plupart des cas, aucun frais.

Dans un premier temps, n'oubliez pas de prendre avec vous votre attestation ou votre carte vitale avant un rendez-vous médical!



Dans un second temps, quand vous travaillerez, vous devrez avancer les frais médicaux et vous serez ensuite remboursés directement sur votre compte bancaire.



4. Ouverture des droits

3. Droit de travailler et accès à l'emploi:

L'accès à l'emploi est l'une des clés de votre intégration en France. Vous serez assisté dans ce processus à la fois par le Conseiller d'Insertion Professionnelle (CIP) du centre et par des professionnels du service public de Pôle Emploi dans la ville la plus proche de votre domicile.



La France possède un taux de chômage assez élevé, il se peut donc que vous soit proposé un emploi ou qu'il vous faille rechercher un emploi dans un domaine différent de celui dans lequel vous aviez l'habitude d'évoluer. Pouvoir parler français est généralement une condition nécessaire pour avoir un emploi.

4. Droit à un minimum social pour vivre:

Si vous ne pouvez pas travailler, un minimum de ressources pourra vous être accordé. En France, différentes administrations de protection sociale fournissent des aides financières pour les frais de subsistance. Le travailleur social de votre structure peut vous renseigner sur les différentes aides.



Si vous cherchez un emploi, que vous avez plus de 25 ans et que vous n'avez pas assez d'argent pour vivre convenablement, vous pouvez bénéficier du Revenu de Solidarité Active (RSA). De même, si vous avez moins de 25 ans avec des enfants à charge, vous pourrez bénéficier du RSA et d'éventuelles allocations familiales selon le nombre d'enfants. Le montant dépend de la composition familiale.

5. Accès à la Garantie Jeune:

Si vous n'avez pas 25 ans, et que vous êtes sans enfant, d'autres dispositifs peuvent être mis en place. Grâce à la Mission Locale, vous pourrez intégrer la Garantie Jeune vous permettant de découvrir différents métiers, d'acquérir de l'expérience tout en ayant une aide financière mensuelle afin de faciliter vos démarches d'accès vers l'emploi.



4. Ouverture des droits

5. Accès à la scolarité pour tous:

Les écoles publiques française sont mixtes, laïques et gratuites. En France, la loi dispose que tout enfant doit être scolarisé entre l'âge de 6 et 16 ans. Bientôt, cet âge sera abaissé à 3 ans.

Le travailleur social vous assistera dans les démarches d'inscription. Il est important que vous sachiez que votre enfant pourra intégrer des classes spécifiques pour apprendre et améliorer sa maîtrise de la langue française.

⚠ En France, la religion est une question d'ordre privé. Ainsi, la loi interdit les signes religieux ostentatoires à l'école. Cependant, ceux-ci sont tolérés à l'université.



5. Droit à la reconnaissance de vos papiers officiels en France:

À votre arrivée en France, si vous avez en votre possession des papiers officiels de votre pays tels que le permis de conduire, des diplômes obtenus... Rapprochez-vous du travailleur social de votre structure pour voir si vous pouvez obtenir une équivalence. Sans cela vous devrez repasser votre permis de conduire ou vos diplômes.

⚠ Étant réfugié, vous ne pouvez plus vous rapprocher de l'ambassade ou des services de votre pays d'origine pour obtenir ses documents. Cela mettrait en péril votre séjour en France.



6. Droit à une formation linguistique et civique:

Dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine, signé avec l'OFII, vous bénéficierez d'une formation linguistique et civique obligatoire. Ceci conditionne votre intégration à la société française et à ses moeurs.



5. Vie quotidienne

Au sein du centre, la vie quotidienne s'articule autour des temps de repas, des activités, des cours de français et des sorties extérieures.



Vous serez toujours les bienvenus au CARR.



De grands espaces de jeux...

5. Vie quotidienne



La salle commune avec le réfectoire et l'espace détente. Idéal pour des repas conviviaux et des activités diverses.



Les cours de français dispensés ici par une bénévole.

5. Vie quotidienne

Des chantiers d'insertion: l'embellissement de la commune.



Des sorties inoubliables avec les bénévoles:



6. Votre vie future

Votre installation sur le CARR n'est que temporaire, vous vous installerez ensuite dans votre logement où vous continuerez d'être accompagné par CeCler.

Afin de vous trouver un logement adapté, nous travaillons en étroite collaboration avec des bailleurs sociaux: Ophis, CDC Habitat, Auvergne Habitat, Logidôme... Nous recherchons également pour vous des logements dans le parc privé.

Nous nous efforcerons de respecter vos demandes, attentes, et surtout les compositions familiales en vue de l'obtention d'un logement. Cependant, le coût de la vie en France est assez important, si bien que nous conseillons aux personnes isolées de se mettre en colocation avec une autre. Le choix vous appartient.

De même, nous sommes soumis comme tout citoyen français à la loi de l'offre et de la demande. Nous ne pouvons pas vous garantir un logement dans la commune de votre choix.

Sachez que les éventuelles colocations ne sont que temporaires, notamment pour les personnes en attente de regroupement familial.



6. Votre vie future

Si votre famille se situe au-delà des frontières de la France, vous pouvez les faire venir sous la procédure de réunification familiale, dès que vous aurez obtenu le statut de réfugié.

Les règles applicables sont les suivantes:

- Votre conjoint ou votre partenaire avec qui vous êtes en union civile, si ce dernier est âgé d'au moins 18 ans.
- Vos enfants, s'ils sont célibataires et âgés de moins de 19 ans.
- Vos parents si vous êtes toujours mineur.

Pour entrer en France, les membres de votre famille doivent faire une demande de visa longue durée (plus de 3 mois) au consulat de France de leur pays de résidence ou d'un pays proche.

RÉUNIFICATION FAMILIALE



NATURALISATION



Quand vous serez reconnu réfugié, vous pouvez demander la nationalité française.

Vous devez remplir certaine condition pour effectuer cette demande comme la maîtrise de la langue française.

Vous pouvez ensuite faire la demande auprès de la préfecture.

MOBILITÉ

Pessat-Villeneuve est un petit village, de fait, les magasins les plus proches se trouvent à Riom, à quelques kilomètres. Nous avons mis en place au sein du centre l'accès à des vélos. Les autres moyens de transport restent le bus, la marche, le train ou le co-voiturage.

Dans votre vie future, vous bénéficierez d'une tarification solidaire avec des prix abordables pour utiliser tous type de transport, y compris le train.



• **Numéros utiles et gratuits:**

▶ **Joueurs info service:**

↳ 09.74.75.13.13 - www.joueurs-info-service.fr -
de 8h à 2h

▶ **Drogues info service:**

↳ 08.00.23.13.13 - www.drogues-info-service.fr -
de 8h à 2h

▶ **Alcool info service:**

↳ 09.80.98.09.30 - www.alcool-info-service.fr -
de 8h à 2h

▶ **Anorexie, boulimie:**

↳ 08.10.03.70.37

▶ **Suicide écoute:**

↳ 01.45.39.40.00 - www.suicide-ecoute.fr -
24h/24 - 7j/7

▶ **Fil Santé Jeunes:**

↳ 08.00.23.52.36 - www.filsantejeunes.com -
de 9h à 23h

BIENVENUE

WELCOME

مرحبا بكم

SIYAKWAMUKELA

স্বাগতম

BIENVENIDOS

ҚҰТТЫҚТАУ

خوش آمدید



▶ **Général:**

↳ 112

▶ **SAMU:**

↳ 15

▶ **Police:**

↳ 17

▶ **Pompiers:**

↳ 18

▶ **Hébergement d'urgence:**

↳ 115

